

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 décembre 2024

Séance ordinaire du **03 décembre 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. FREYD Damien
Présents : 15	Date de convocation : 26 novembre 2024
Absents : 00	
Nombre de procuration(s) : 0	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain (arrivé à 20 h 45) - FREYD Damien
GRAUFEL Mélanie - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER
Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel
TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

8. Location des bâtiments à usage commercial et d'habitation

**8A/ Hôtel d'Entreprises - Bail du local 1- Changement de dénomination du locataire-
Transfert du bail à la SCM FONTANA-LERCHER**

M. le Maire informe les conseillers que Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN, locataire du local n° 1 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade (cabinet de kinésithérapie) souhaite s'associer à Mme FONTANA Julie à partir du 1^{er} janvier 2025 et qu'elles ont créé à cet effet, une Société Civile de Moyens, la SCM FONTANA-LERCHER.

Mme LERCHER-STOCLIN souhaite le transfert du bail au profit de la SCM FONTANA-LERCHER au 1^{er} janvier 2025.

Pour des raisons administratives, Mme LERCHER-STOCLIN a demandé la résiliation anticipée du bail conclu à son nom en décembre 2022 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VU le changement de dénomination du locataire du local 1 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade à Innenheim,

VU la création de la SCM FONTANA-LERCHER,

VU la prolongation de l'activité de kinésithérapie dans le local 1 de l'Hôtel d'Entreprises,

- ACCEPTE la résiliation anticipée du bail de Mme LERCHER-SCTOCLIN Tiphaine au 31/12/2024,

- ACCEPTE le transfert du bail de Mme Tiphaine LERCHER-STOCLIN à la SCM FONTANA-LERCHER à partir du 1^{er} janvier 2025,


- CHARGE M. le Maire d'établir un nouveau contrat de bail dont les conditions financières restent inchangées :

- loyer mensuel de 1 000,-€
- avances sur charges de 50,-€/mois



Les autres dispositions du bail sont également inchangées.

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de bail à intervenir avec la SCM FONTANA-LERCHER ainsi que tout document y relatif.

Le secrétaire de séance,
M. FREYD Damien.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 11 décembre 2024.
Le Maire,
M. Jean-Claude JULY.

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le **12 DEC, 2024**